PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami, tenue le 11 avril 2023, à 18 heures 30, en mode virtuel.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :
M. Denis Laroche, président
Mme Josée Girard, secrétaire

RESSOURCES PRÉSENTES :
Mme Jessika Beaupré, directrice générale
Mme Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la directrice générale (prise de notes)
Mme Catherine Gagnon, directrice conformité et au soutien aux ventes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami, M. Denis Laroche, souhaite la bienvenue aux personnes assistant à l'assemblée générale annuelle en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Josée Girard, secrétaire du conseil d'administration et qui agira comme présidente d'élection et en tant que présidente du comité de mise en candidature. Mme Girard est assistée dans ses fonctions par Mme Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la direction générale;
- Mme Jessika Beaupré, directrice générale;
- Mme Catherine Gagnon, directrice conformité et soutien aux ventes.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Denis Laroche informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours de quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, Mme Josée Girard précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Ces modalités portent notamment sur :

- La composition des éléments de l'écran des participants;
- La façon de signifier une volonté de proposer ou d'appuyer une proposition prévue à l'ordre du jour;
- L'endroit prévu pour voter pour ou contre une proposition.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Denis Laroche précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura des votes en direct, M. Denis Laroche mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées. Il recommande donc :

- Mme Sabrina Dufour-Bilodeau;
- Mme Catherine Gagnon.

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur la proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Sabrina Dufour-Bilodeau et Mme Catherine Gagnon comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Josée Girard, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022
   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
   5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.2. Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.2.3. Élection par acclamation
5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur la proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre de jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, M. Denis Laroche mentionne qu'aucune lecture ni de résumé seront faits.

Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Denis Laroche présente les membres du conseil d'administration et diffuse les principales réalisations de la dernière année de la Caisse et les différentes orientations. Il termine en remerciant les employés et les gestionnaires pour tout le travail accompli au cours de l'année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Denis Laroche présente le rapport sur la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année, soit :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Présentation d'une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Présentation d'une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Après la capsule vidéo, Mme Jessika Beaupré remercie chaleureusement tous les employés pour leur travail extraordinaire. Ils ont déployé tous les efforts pour répondre à vos besoins, ont été proactifs et vous ont conseillé selon vos événements de vie. Les résultats de la caisse en témoignent. Elle remercie également les membres, c'est grâce à eux que Desjardins peut remplir sa mission de les accompagner dans leur autonomie financière.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Présentation d'une capsule vidéo présentant le bilan de la nature coopérative.

Mme Jessika Beaupré détaille le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022, se chiffrant à 464 000 $.

Présentation d'une capsule vidéo mettant en lumière les autres engagements de la Caisse dans son milieu grâce à l'intercoopération des six caisses Desjardins du Saguenay.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Denis Laroche invite les membres à poser des questions ou soumettre leurs commentaires.

Question de **(retiré)**

De manière générale, est-ce que la performance financière de notre caisse versus celle des autres caisses du Mouvement se compare avantageusement, de manière semblable ou une performance inférieure ? Tant en termes de croissance du volume d'affaires que de sa profitabilité ?

M. Denis Laroche mentionne que la Caisse a continué de progresser, année après année, et elle se compare avantageusement avec les défis qui lui sont propres (évoluer dans un milieu industriel, population assez stable, aider le plus possible nos membres et les entreprises de notre secteur). La Caisse a de bonnes réserves pour ristournes assez importantes. La Caisse a toujours le désir de supporter les membres et offrir de bons services.

(retiré) émet le commentaire suivant : Bravo pour la qualité de la présentation et félicitations pour l'ensemble des initiatives ! Il se dit un fier membre de la Caisse.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne.

M. Denis Laroche précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration par Mme Jessika Beaupré. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se chiffrent à 5 532 000 $.

Présentation du scénario de versement de ristournes par Mme Jessika Beaupré. Le conseil d'administration recommande un montant de 1 250 083 $ pour le versement des ristournes aux membres et un montant de 145 088 $ pour l'alimentation du fonds d'aide au développement du milieu pour un montant total de 1 395 171 $.

Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité que le scénario recommandé par le conseil d'administration sur le partage des excédents annuels et les ristournes soit soumis au vote après les présentations.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Josée Girard agira à titre de présidente d'élection et Mme Sabrina Dufour-Bilodeau en tant que secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Josée Girard rappelle la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du comité de mise en candidature.

Elle précise que conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023.

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler et la Caisse a reçu cinq (5) candidatures, dont quatre (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi,* le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- des personnes ayant des compétences dans le domaine de la communication;
- Deux (2) femmes et deux (2) hommes pour maintenir la parité;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 18-34 ans et 35-49 ans;
- des personnes représentant les secteurs du sociocommunautaire, de la santé et des services sociaux et du commerce de détail.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Josée Girard poursuit en présentant les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Yannick Brassard;
- Mélanie Chaumont;
- Marcel Halley;
- Denis Laroche.

5.2.3 Élection par acclamation

Mme Josée Girard mentionne que quatre (4) postes sont à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre de candidatures éligibles égal au nombre total des postes à combler.

Mme Josée Girard déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Yannick Brassard;
- Mélanie Chaumont;
- Marcel Halley;
- Denis Laroche.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Précisions par M. Denis Laroche que les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Faits saillants pour la période de votation :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de notre assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile;
- Pour être habileté à voter, les membres doivent être inscrits aux services AccèsD.
- Nouveauté cette année, une borne de votation sera disponible au Centre de services Mellon pour les quatre (4) prochains jours.

<u>OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS</u>

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23h59 le samedi, 15 avril.

<u>PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 24 à 48 heures ouvrables après la période de votation, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, c'est ce qui mettra fin à l'assemblée générale annuelle;
- La proposition reçue est conforme au scénario recommandé par votre conseil d'administration. Un vote « POUR » cette proposition s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée;
- En cas de vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Denis Laroche remercie les membres de la Caisse pour leur participation à cette assemblée générale annuelle virtuelle. Il tient également à remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

Présentation d'une capsule vidéo pour la conclusion de l'assemblée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici le résultat obtenu à l'égard du scénario recommandé par le CA :

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS ET LES RISTOURNES

95,74 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 19 avril 2023 à 16h00.

Denis Laroche, président	**Josée Girard, secrétaire**